



## Achat terrain non viabilisé

Par **soso301112**, le **27/03/2014** à **14:49**

Bonjour, je vous remercie pour la création de ce site Je vous explique ma situation, nous avons trouver un terrain dans le var. Il n'est pas encore viabilisé le lotisseur a deposer a la mairie le permis de lotir, et les travaux de viabilité commencerai en septembre 2014 et finirai au plus tard en septembre 2015. Il peut vendre les lots car il a la garantie finaciere d'achèvement. Le problème que nous avons c'est que l'agence nous dit que l'acte de vente se ferai aussi en septembre 2014. Donc pendant 1 an on se retrouverai avec un terrain sans pouvoir construire et cela ferait bcp de frais bancaire. que peut on mettre comme clause pr etre couvert? Peut on négocier le prix puisqu'il nest pas encore viabilisé? Comment faire pour la clause du dépôt du permis de construire?

Merci d'avance pour vos réponses.

Merci bcp